

« La Fondation pour l'Enfance agit en faveur d'actions de prévention et de formation à la détection de comportements inappropriés de certains enseignants et de souffrances chez les élèves victimes, rappelle à ce titre Me Astolfé. L'influence des réseaux sociaux doit aussi être considérée très sérieusement dans ce périmètre. »



## Un professeur jugé après une relation avec son élève de 14 ans

Un ex-enseignant de 42 ans comparaît ce vendredi à Montpellier pour avoir entretenu une relation avec une collégienne, de 2015 à 2017. Il encourt dix ans de prison.

Par **Louise Colcombet**

Le 8 janvier 2021 à 09h26, modifié le 8 janvier 2021 à 11h38

C'est une relation qui n'aurait jamais intéressé la justice si ses protagonistes avaient tous deux été des adultes. Mais dans cette histoire, jugée ce vendredi au tribunal correctionnel de Montpellier (Hérault), Arnaud G. devra pourtant rendre des comptes. Et pour cause. Cet ancien professeur d'éducation physique est poursuivi pour avoir entretenu une relation avec l'une de ses élèves de 2015 à 2017, débutée alors qu'il avait 37 ans, et elle 14.

Si la loi ne fixe pas - au grand dam de plusieurs associations qui militent en ce sens - de seuil d'âge pour le consentement, le [Code pénal réprime les relations sexuelles](#) entre un adulte et un mineur de moins de quinze ans, et au-delà de cet âge si ce même adulte « abuse de l'autorité de sa fonction ». Un délit puni d'un maximum de dix ans de prison dans le cas d'Arnaud G., professeur d'éducation physique puis professeur principal de Marie (*son prénom a été changé*), son élève à partir de la classe de 5ème.

À l'époque, point d'idylle, mais selon l'intéressé une relation bienveillante entre un enseignant impliqué et une élève mal dans sa peau. Marie connaît alors des troubles alimentaires, se scarifie, et voit bientôt en Arnaud G. un « deuxième père ». Celui-ci lui crée une adresse mail et des comptes sur les réseaux sociaux pour qu'ils communiquent, lit son journal intime, sait tout d'elle. C'est aussi lui qui, en fin d'année suivante, lui fait part de ses sentiments et prend l'initiative de l'embrasser. L'adolescente part pour les grandes vacances avec « des étoiles dans la tête et dans les yeux », dira-t-elle.

### Des pratiques qui interrogent le libre arbitre de l'adolescente

Un palier est franchi à la rentrée de 3ème, lorsqu'Arnaud G. lui demande si elle veut « devenir une femme ». Marie, qui donne son accord, tiendra d'ailleurs la comptabilité et le détail de leurs relations intimes, au dojo du collège, dans les douches, puis dans un parc de la ville dont elle a aménagé un espace discret. Des rencontres consenties et souhaitées selon l'adolescente, envoûtée par cet homme se disant prêt à quitter son épouse et ne pas imaginer sa vie sans elle... Certaines pratiques interrogent toutefois le libre arbitre de la jeune fille, qui s'est montrée ambiguë sans jamais accabler son enseignant, plaidant qu'il ne lui avait « jamais mis le couteau sous la gorge ». Ce n'est pas vraiment l'avis du père de Marie, qui déposera plainte après avoir

découvert dans son ordinateur des photos la montrant dans des postures sadomasochistes et des discussions sur des sites de libertinage. Arnaud G. avait également acheté un collier à clous et une laisse - d'un commun accord, semble-t-il.

**« Il regrette évidemment totalement »**

« Fou amoureux », l'homme a en effet reconnu devant la juge d'instruction avoir perdu sa « lucidité » dans un « contexte marital très compliqué » et alors que sa mère était en fin de vie. « Dans ses bras, j'avais l'impression de revivre », expliquera-t-il. « Il regrette évidemment totalement, explique son avocat Me Gaspard Cuenant. Oui, c'est interdit, oui c'est puni par la loi, et il le sait. Il a été pris à l'époque dans un tourbillon affectif qu'il n'a pas su gérer, dans un moment de perdition. Quant au reste, ce jeu érotique, peu importe qui en est à l'initiative. C'est peut-être immoral mais pour moi accessoire ». L'essentiel, plaide l'avocat, tient dans les conclusions des experts psychologues qui n'ont mis en évidence aucune tendance perverse, ni attirance suspecte de type pédophile chez son client. Arnaud G. a depuis quitté l'Education nationale.

« Elle a eu ce besoin d'être aimée, cette attirance qu'elle a alimentée parce qu'elle était dingue de lui, décrypte pour sa part Me Iris Christol, avocate de Marie, qui a aujourd'hui 19 ans, et de son père. Elle ne regrette pas mais a toutefois conscience que ce glissement n'était pas une bonne chose, et que c'est lui qui aurait dû mettre un frein à tout cela ».

**Une moyenne de 530 messages quotidiens**

Une dépendance affective dont témoigne l'intensité des échanges entre le prof et l'élève : plus de 220 000 messages en l'espace de 14 mois, « soit une moyenne de 530 par jour », souligne la juge d'instruction ayant renvoyé l'enseignant devant le tribunal, pour qui l'état « d'emprise » de la jeune fille ne fait aucun doute.

**« Tous les ingrédients sont en effet réunis, abonde Me Céline Astolfe, avocate de la Fondation pour l'enfance qui s'est constituée partie civile dans ce dossier : une jeune fille sous l'autorité d'un enseignant, tellement flattée d'avoir une relation privilégiée et préférentielle et des troubles du comportement chez cette adolescente qui souffre terriblement de la tournure déviante de cette relation ».**

**Pour l'avocate, un autre aspect de l'affaire doit également faire évoluer les pratiques : ni les parents, ni même l'équipe du collège n'ignoraient le rapprochement - qu'ils pensaient platonique - entre le prof et son élève. La gardienne du gymnase, étonnée de les y voir s'isoler, puis la principale, qui avait découvert une lettre d'amour de Marie dans son carnet de correspondance avaient donné l'alerte. Mais à tous et notamment à sa hiérarchie, Arnaud G. avait promis qu'il prendrait ses distances...**

**« La Fondation pour l'Enfance agit en faveur d'actions de prévention et de formation à la détection de comportements inappropriés de certains enseignants et de souffrances chez les élèves victimes, rappelle à ce titre Me Astolfe. L'influence des réseaux sociaux doit aussi être considérée très sérieusement dans ce périmètre. »**

« C'est un sujet qui n'est absolument pas abordé dans la formation des enseignants, c'est un problème », acquiesce Me Christol. Si Marie elle-même a aujourd'hui « plus de gêne que de rancune au sujet de cette histoire », dit son avocate, son père, lui, est particulièrement en colère.

« Quand il a appelé le prof pour évoquer cette proximité qui l'inquiétait, ce dernier lui a répondu: *ne vous inquiétez pas, je vais bien m'occuper d'elle*. Ça, il ne l'a pas digéré ».